

# Partie II – AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE FRANÇAIS

(environ 40% du temps consacré à la géographie - 14 heures)

Thème 1 - LES ESPACES PRODUCTIFS

**Thème 2 - L'ORGANISATION DU TERRITOIRE FRANÇAIS**

Thème 2 – L'organisation du territoire français	
<p><b>CONNAISSANCES</b></p> <p><b>Les contrastes territoriaux</b></p> <p>La production de la richesse est concentrée sur le territoire national, en lien avec les dynamiques européennes et mondiales. Les métropoles dont Paris, les régions motrices, certains espaces frontaliers et les littoraux sont des lieux privilégiés.</p>	<p><b>DÉMARCHES</b></p> <p><b>Une étude de cas : l'agglomération parisienne</b></p> <p>L'étude de cas débouche sur la mise en évidence des grands contrastes territoriaux à l'échelle nationale et du rôle des acteurs publics et privés. Ces contrastes sont reportés sur un croquis de l'organisation du territoire national.</p>
<p><b>CAPACITÉS</b></p> <p><b>Décrire et expliquer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-la distribution spatiale des activités sur le territoire de la France</li> <li>-le poids et le rayonnement de Paris</li> <li>-quelques formes de disparités ou d'inégalités sur le territoire national</li> </ul> <p><b>Réaliser un croquis de l'organisation du territoire national</b></p>	

« L'organisation du territoire français » est le second thème à traiter dans le cadre de la seconde partie du programme intitulée « Aménagement et développement du territoire français ». Le professeur peut construire son projet sur la base de **4 à 5 heures** environ.

**Problématiques**

Le thème de l'organisation du territoire invite à appréhender, dans le contexte d'une économie ouverte et mondialisée, l'inégale distribution des activités et de la richesse sur le territoire français et les contrastes territoriaux qui en découlent. Ce thème s'inscrit donc de manière logique dans le prolongement du point de programme consacré aux espaces productifs.

**L'organisation du territoire français est présentée dans ses contrastes majeurs. Au-delà de la part d'héritages dont ils procèdent, ces contrastes sont pour l'essentiel aujourd'hui la résultante de dynamiques externes, l'intégration européenne et la mondialisation, qui tendent à aggraver les disparités et les inégalités au sein du territoire national.** On soulignera les effets du processus de mondialisation qui tend spontanément à la polarisation des activités, des richesses et des hommes dans les métropoles, les régions motrices (dont l'Île de France et la région Rhône-Alpes par exemple sous l'influence de métropoles génératrices de croissance) et les interfaces, littorales ou frontalières (les grandes villes portuaires, les espaces transfrontaliers dynamiques,...). L'intégration européenne a amené un changement majeur de la situation géographique de ces dernières, marquée par le passage d'une situation marginale à celle d'espace charnière, d'interface à valoriser dans le contexte européen qui contribue à leur essor (espaces et métropoles du Nord, par exemple, intégrées à la mégapole européenne).

**Ces évolutions majeures contribuent en partie à gommer les vieux schémas d'organisation du territoire ainsi que les grands déséquilibres territoriaux traditionnels :** l'opposition Paris/Province est par exemple atténuée par l'affirmation des métropoles de province ; le clivage entre une France industrielle et riche au Nord Est et une France plus rurale et plus pauvre au Sud Ouest, s'efface progressivement en raison du rattrapage du Sud et de l'Ouest, résultant de la décentralisation industrielle dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire, mais aussi de l'apparition de nouveaux facteurs de localisation des industries de haute technologie dans les métropoles, enfin de l'essor touristique dont ces régions bénéficient.

**L'accent sera mis sur les phénomènes de fragmentation du territoire aux différents niveaux d'échelles :** à l'échelle nationale comme au niveau régional, on relèvera le décalage croissant entre les métropoles et le reste du territoire ; à l'échelle des agglomérations, les phénomènes de ségrégation spatiale, les inégalités liées à la pauvreté et aux revenus, dessinent également des configurations spatiales fragmentées.

**Dans le contexte des nouvelles dynamiques affectant le territoire national,** les acteurs de l'aménagement, l'Etat, mais également les collectivités territoriales et l'Union européenne, mettent en oeuvre une politique d'aménagement des territoires dont la logique évolue face à une contradiction majeure : comment assurer l'insertion du territoire dans la mondialisation, le maintien de la compétitivité, et garantir l'équité entre les territoires ? Cette politique passe progressivement d'une logique d'équité spatiale à une politique d'accompagnement des territoires les plus compétitifs sans totalement abandonner les territoires en difficulté économique et sociale. Si les zones les plus en difficulté reçoivent des subventions publiques, cette assistance n'est cependant plus une priorité. Les politiques d'aménagement visent davantage à soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires, sous l'influence des acteurs locaux notamment, publics et privés. Ainsi par exemple, la politique des pôles de compétitivité, situés dans les grandes métropoles, illustre cette orientation majeure. Plus globalement, les acteurs de l'aménagement favorisent par les connexions croissantes des métropoles ou par le soutien à la compétitivité des pôles, les territoires les mieux insérés en Europe et dans le monde.

**Deux fils directeurs peuvent donc guider la mise en oeuvre de ce thème :**

- Quels sont les effets de l'intégration européenne et de la mondialisation sur les contrastes territoriaux aux différentes échelles ?
- Les politiques d'aménagement du territoire compensent-elles le creusement des inégalités et la fragmentation du territoire ?

**Étude de cas**

### L'agglomération parisienne

Il s'agit de voir en quoi **Paris, métropole complète et ville mondiale, concentre des pouvoirs de nature diverse** : politique (le siège des institutions françaises et internationale), économique (espace majeur de production de la richesse en France, de réception des I.D.E, première ville universitaire) et culturel (musées, grandes manifestations comme les Salons, des expositions d'envergure nationale et internationales, etc.). Si elle demeure en situation dominante à l'échelle du territoire national, son statut et son rang dans la hiérarchie des métropoles européennes et des villes mondiales doivent être renforcés dans un contexte de concurrence internationale accrue.

A une autre échelle, on soulignera les dynamiques de croissance de cette aire urbaine gigantesque, ses multiples pôles et ses contrastes socio spatiaux.

Le projet du grand Paris est emblématique de la compétition que livre Paris pour se maintenir dans la hiérarchie mondiale. Après avoir tenté de lutter contre le poids excessif de Paris, notamment par la politique de décentralisation industrielle, le choix des politiques publiques est de prendre appui sur la métropole pour renforcer l'insertion du territoire dans la mondialisation. Il s'agit de conforter les atouts de la capitale, en matière économique, de recherche et d'innovation. C'est en ce sens que vont les grands travaux, les nouveaux équipements, le renforcement des liaisons TGV, les projets de transports urbains. Mais le projet du Grand Paris vise également à rééquilibrer les inégalités socio-spatiales et la distribution des richesses. La poursuite de ces objectifs passe par une ambitieuse politique d'aménagement urbain, notamment par les réseaux de transports.

Paris est donc à la fois un élément d'aménagement du territoire et de développement.

### Mise en perspective

La mise en perspective se fait au moyen de cartes qui permettent de passer de Paris au territoire national afin de mettre en évidence les facteurs d'organisation du territoire français. L'étude des contrastes territoriaux peut être réalisée au moyen de quelques cartes :

- carte des métropoles (poids démographique, pourcentage d'emplois de cadres des fonctions métropolitaines)
- carte des interfaces majeures du territoire français (littoraux, ports et aéroports à vocation mondiale, européenne et nationale, régions transfrontalières)
- carte des axes majeurs et des réseaux de communication

Ce travail de lecture et d'analyse de cartes thématiques se traduit par un **croquis** sur lequel on identifie les éléments suivants :

- **Les métropoles et les principaux axes de communication** ;
- **quelques facteurs de dynamisme** parmi lesquels les pôles de compétitivité mondiaux, quelques technopôles, les principaux ports et littoraux les plus attractifs, ou encore les **flux d'IDE** comme témoin de l'attractivité de certains espaces ;
- enfin, **les contrastes territoriaux** peuvent être soulignés par la représentation des régions attractives, des régions en reconversion difficile, des espaces à dominante rurale en difficulté et des périphéries que sont les DROM.

A l'issue de ce thème, les élèves doivent connaître les dix premières aires urbaines du territoire français. Ils doivent savoir que les métropoles, certains espaces frontaliers et les littoraux sont des lieux privilégiés du territoire.

### Pièges à éviter dans la mise en oeuvre

- Faire l'historique de l'aménagement du territoire
- Conduire l'étude à une seule échelle d'analyse

#### Pour aller plus loin

• Y. Colombel, D. Oster (dir), *La France, territoires et aménagement face à la mondialisation*, Nathan 2011

• F. Smits, *Géographie de la France*, Initial, Hatier, 2011

• R. Marconis, *France : recompositions territoriales*, La Documentation photographique, n°8051.2006

• T. Saint-Julien. R. Le Goix, *La métropole parisienne. Centralités, inégalités, proximités*. Belin 2007.

---

📖 EDC **MANUEL Belin** p. 280-283 l'agglomération parisienne : le rayonnement de l'agglomération et une agglomération en transformation

## 1. Les principaux contrastes du territoire.

Il existe en France des espaces qui concentrent plus d'hommes et d'activités que d'autres, ce qui crée des contrastes territoriaux.

### 📖 Le contraste Paris-Province :

**Paris, métropole complète et ville mondiale, concentre des pouvoirs de nature diverse** : politique (le siège des institutions françaises et internationale), économique (espace majeur de production de la richesse en France, de réception des I.D.E, première ville universitaire) et culturel (musées, grandes manifestations comme les Salons, des expositions d'envergure nationale et internationales, etc..). Mais l'agglomération parisienne présente de fortes inégalités à l'échelle locale.

**Le projet du grand Paris a pour but de maintenir le rang de métropole mondiale de Paris face à la concurrence internationale des autres métropoles.** Désormais l'Etat prend appui sur la métropole pour renforcer l'insertion du territoire dans la mondialisation. Il s'agit de conforter les atouts de la capitale, en matière économique, de recherche et d'innovation. C'est en ce sens que vont les grands travaux, les nouveaux équipements, le renforcement des liaisons TGV, les projets de transports

urbains. Mais le projet du Grand Paris vise également à rééquilibrer les inégalités socio-spatiales et la distribution des richesses. La poursuite de ces objectifs passe par une politique d'aménagement urbain de plusieurs dizaines d'années, notamment par les réseaux de transports.

**Paris est donc à la fois un élément d'aménagement du territoire et de développement.**

■ **Au niveau national, l'opposition Est-Ouest se réduit :**

L'Est de la France a longtemps concentré la richesse et les emplois industriels (depuis le XIX<sup>e</sup> siècle).

Mais depuis une vingtaine d'années, **l'Ouest attire les populations et les industries de haute technologie**. De son côté, le Nord-Est est contraint de reconverter ses industries en crise issues des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

■ **Le contraste intérieur-périphérie :**

Avec l'ouverture des frontières et la mondialisation des échanges les littoraux et les espaces frontaliers se développent au détriment de l'arrière-pays et de l'intérieur enclavé (massif central par exemple).

## 2. Les lieux privilégiés du territoire.

Les lieux qui profitent de la mondialisation et des axes de communication concentrent la production de la richesse.

■ **Les métropoles :**

**Selon cette logique la métropolisation du territoire profite aux grandes métropoles :** attire les populations, les activités, les axes de communication et ainsi les richesses (cercle vertueux).

On classe les métropoles en fonction de leur niveau de commandement. De même, plus une métropole est influente plus son aire d'influence s'étend ; les métropoles forment donc des espaces moteurs du territoire.

■ **Les littoraux :**

Ouvert sur le monde avec les ZIP notamment, les littoraux concentrent de plus en plus d'activités : on parle alors de littoralisation des activités.

■ **Les espaces frontaliers :**

Avec l'intégration européenne, l'espace Schengen et les eurorégions, les frontières deviennent des espaces d'échanges qui attirent et se développent.

## 3. Le rôle des acteurs publics et privés dans l'organisation du territoire.

■ **À l'échelle nationale :**

Jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle L'État s'est attaché à réduire certains contrastes (ex : poids de Paris/province).

Avec la mondialisation qui s'accélère au XXI<sup>e</sup> siècle l'Etat favorise les espaces dynamiques pour les rendre plus attractifs à l'échelle européenne ou mondiale.

#### **A l'échelle européenne :**

L'Union européenne apporte son aide aux régions les plus en difficulté.

Tous les acteurs peuvent s'associer pour développer un territoire particulier : les collectivités locales (les régions, les départements, les communes), l'État, l'U.E. et les entreprises dans le cadre de partenariats publics-privés.

#### **4. Mise en perspective.**

-  MISE EN PERSPECTIVE documents projetés
-  CARTE un territoire organisé par les métropoles et les transports
-  CARTE un territoire ouvert et productif

#### **Croquis**